

ENGAGEMENT DE VERSEMENT TAXE D'APPRENTISSAGE – 2023

Solde de 13 % affectée aux établissements de formation technologiques et professionnelles

Décret n°2019-1491 du 27 décembre 2019 relatif au solde de la taxe d'apprentissage

RENSEIGNEMENTS

Votre Entreprise :

Etablissement bénéficiaire : 150020

ENILV – LEGTPA D'AURILLAC GEORGES
POMPIDOU
RUE DE SALERS BP 537
15005 AURILLAC CEDEX

Siren/Siret :

Contact de l'entreprise :

Nom : Prénom :

Tél : Email :

Votre masse salariale 2022 : €

X 0,68 % = €

Solde Ecole de 13 % TA 2023 : €

Subvention en Matériel déductible € Bonus alternant déductible :€

Montant de votre versement : €

Code UAI de l'Ecole : 0150037 J

Au profit de l'Ecole : ENILV – LEGTA D'AURILLAC

Mode de règlement :

Virement IBAN
BIC

Mentionner votre n° de Siret en libellé de virement

Mode de règlement :

Chèque

N°.....

A l'ordre de : ENILV – LEGTPA D'AURILLAC GEORGES POMPIDOU